

DEPARTEMENT
DU LOIRET

SEANCE ORDINAIRE Du 12 Mars 2014

Nombre de membres :
En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 14

L'an DEUX MIL QUATORZE, le douze mars à dix-neuf heure trente
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Monsieur Michel POTHAIN, Maire.



Étaient présents : Annie BERTHONNAUD André CHRISTIAN, Didier BARRE,
Claude CHARAMON, Nelly COCHIN, Sandrine COMPAIN, Denyse
ENGELRIC-BERRUET, Marie-Claude MILANO, Claude PEPION, Isabelle
RENIMEL, Sandrine ROY, Giorgio VENTOLINI
Absente représentée : Viviane MORO qui donne procuration à Didier BARRE
Absents : Mathieu HUBER, Franck TALBOURDET
Absent excusé : Alain BOURDON,
Secrétaire de séance : Denyse ENGELRIC-BERRUET

Date de convocation : le 28 février 2014

**Délibération n° 18-2014 : AVENANT N° 1 à la CONVENTION DE PROJET
URBAIN PARTENARIAL (PUP) avec la Société ORLIM INVESTISSEMENTS**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le motif de l'avenant qui concernent les deux Projets Urbains (PUP). D'une part, la modification du périmètre du PUP Orme Creux avec la société Orlim investissements due à l'extension sur deux parcelles supplémentaires en raison du souhait d'un riverain d'être inclus dans le projet et, d'autre part, la répartition financière entre les deux société Orlim et Lotir Centre dont les travaux seront communs sur une partie de la viabilisation de la rue de l'Orme Creux sur 170 mètres linéaires (voir plan annexé à la présente délibération).
L'assemblée, après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : Approuve les termes de l'avenant notamment la modification du périmètre et la répartition financière entre les deux lotisseurs ;

Article 2 : Autorise le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial dans le périmètre susmentionné et tendant à la participation contractuelle des propriétaires, aménageurs ou constructeurs au financement des équipements publics rendus nécessaires par les projets d'aménagement ou de construction envisagés ;

Article 3 : Charge Monsieur le maire de mettre en oeuvre la présente délibération qui sera : transmise :

- Au Préfet du département du Loiret
- Au Directeur départemental des territoires du Loiret
- Au Trésorier-payeur général du Loiret

Affichée en mairie

Publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Insertion d'une mention de cette délibération dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Loiret

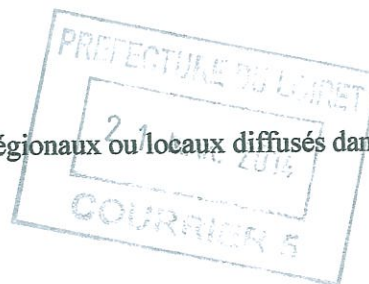
Certifie exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le 21/03/2014

Transmise en Préfecture le 21/03/2014

Pour copie conforme
Le 21/03/2014

Le Maire,
Michel POTHAIN



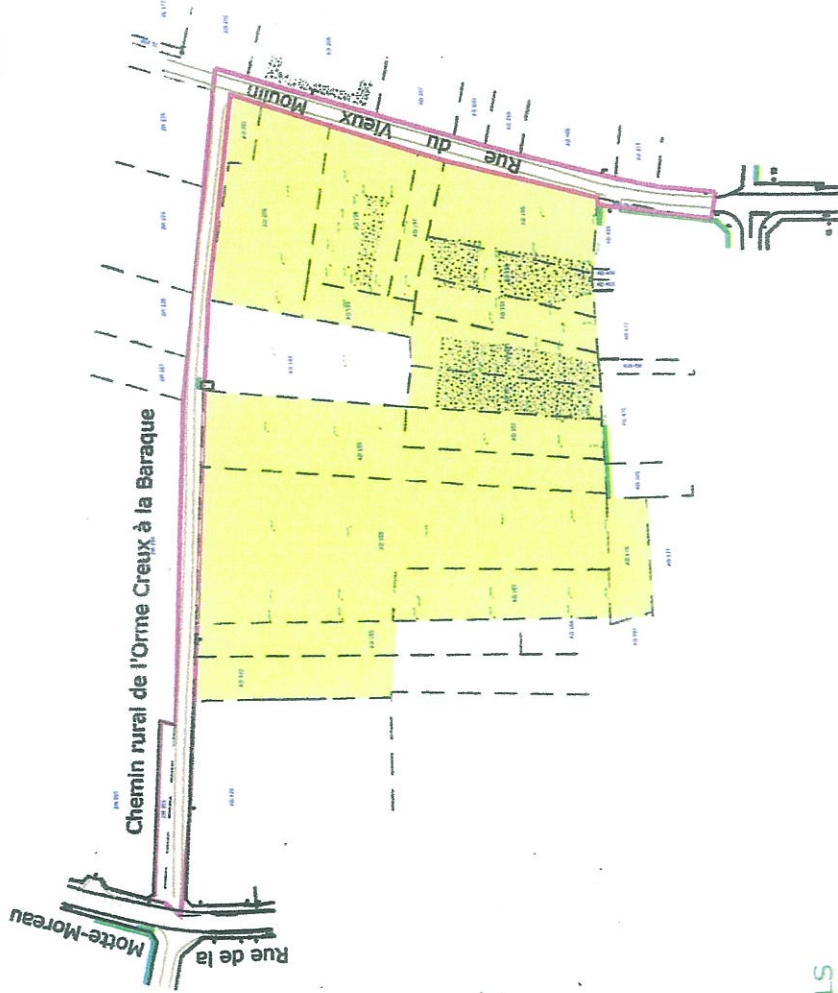
DEPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE TRAINOU
Lotissement
"L'ORME CREUX"

Modification de février 2014

PERIMETRE DU PUP



1, rue de la Prêvôté
45140 INGRE
tél 02 38 88 15 17 - fax 02 38 22 02 00



TR 45 30
Echelle: 1/2000
Date: 26/02/2014
Dossier: 631035
Liste: 8

AXIS-CONSEILS
SARL DE GEOMETRES-EXPERTS

12, Rue A. Aviseo
BP 1202
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel: 02.38.53.77.15
Fax: 02.38.77.05.05
Email: slg@axis-conseils.com

